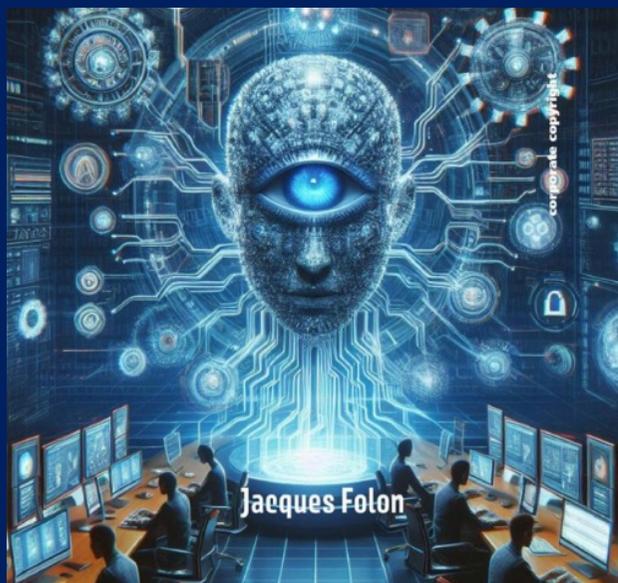




DPO et direction du responsable de traitement un couple impossible?





RGPD 2024

la protection des données personnelles
à l'heure de l'Intelligence Artificielle

GUIDE PRATIQUE

Préface de Didier Reynders, commissaire européen Justice

© Éditions sous le nom de Didier

Prof. Dr. Jacques Folon

- @ Jacques@gdprfolder.eu
- www.linkedin.com/in/folon
- www.gdprfolder.com
- +32 475 98 21 15
- https://www.folon.com

FINALIST
BELGIUM'S
CYBER SECURITY
Privacy Professional
of the Year



**Jacques
Folon**

Co-founder & CEO
GDPRFOLDER.EU

DISCLAIMER – ON N'EST JAMAIS TROP PRUDENT !

The information in this presentation is a service to the general public. Use of this PowerPoint does not in any manner constitute an attorney-client relationship between the speaker and the user. While the information during this presentation is about legal issues, it is not intended as legal advice or as a substitute for the particularized advice of your own counsel. Anyone seeking specific legal advice or assistance should retain an attorney. This presentation could include inaccuracies or typographical errors. The materials in this presentation do not constitute legal advice, do not necessarily reflect the opinions of any company or organisation or any of its employees, and are not guaranteed to be correct, complete, or up-to-date. The articles and information are provided as is without warranty of any kind, either express or implied, including but not limited to, the implied warranties of merchantability, fitness for a particular purpose, or non-infringement. Each individual document published may contain other proprietary notices and copyright information relating to that specific document. I hereby authorize you to view, store, print, reproduce, copy, and distribute any pages within this presentation for non-commercial use only. In consideration of this authorization, you agree that (a) any copy of these documents which you make shall retain all copyright and other proprietary notices contained herein and (b) this page is included with any distribution. Some links may lead to sites that we believe may be useful or informative. These links to third party sites or information are not intended as, and should not be interpreted by you as, constituting or implying our endorsement, sponsorship, or recommendation of the third-party information, products, or services found there. We do not maintain or control these sites and accordingly make no guarantee concerning the accuracy, reliability, or currency of the information found there.

Ne dites pas à ma mère que je suis DPO, elle croit que je suis pilote de chasse

MENU DU JOUR

- **Contexte**
- Rôle du RT
- Enquête de l'EDPB
- Rappel des principes
- NIS2 et DPO
- IA ACT et DPO
- Lanceurs d'alerte et DPO
- Certification des DPO
- Dernier conseil



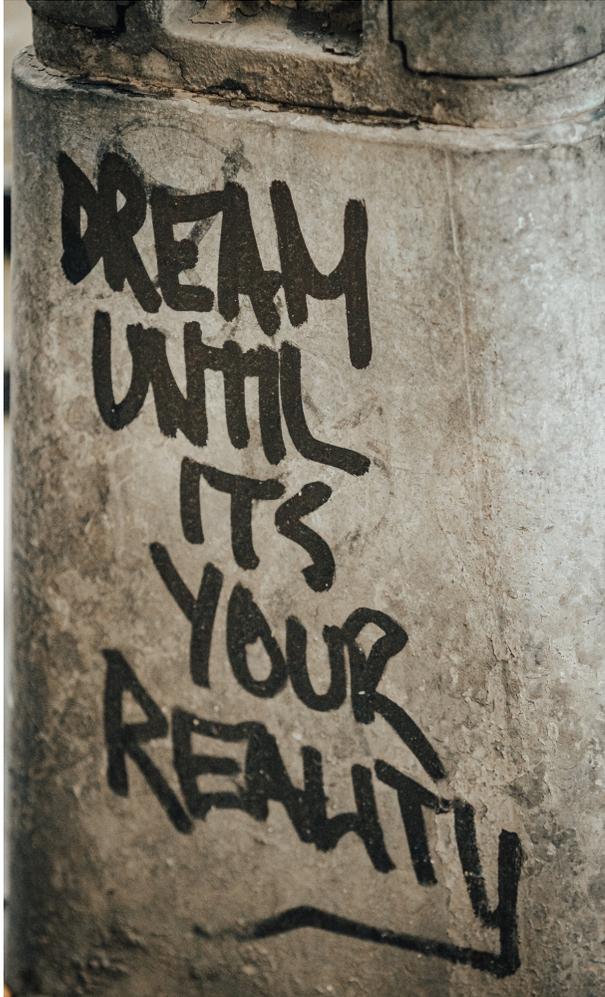
JE VAIS VOUS PARTAGER DES RETOURS D'EXPERIENCES BASÉS SUR

- L'ANALYSE DE L'ENQUÊTE de l'EDPB SUR LE MÉTIER DE DPO
- MON ACTIVITÉ DE DPO EXTERNE
- L'ACCOMPAGNEMENT DE DPO DE SERVICES PUBLIC FÉDÉRAUX, ET D'ADMINISTRATIONS PUBLIQUES
- LA DIRECTION SCIENTIFIQUE DE DEUX FORMATIONS POUR DPO (SECTEUR PUBLIC ET SECTEUR PRIVÉ)
- DE NOMBREUX CONTACT AVEC DES DPO ET CANDIDATS DPO



RGPD

LA DURE RÉALITÉ



IL Y A UNE DIFFÉRENCE ENTRE LA
THÉORIE ET LA PRATIQUE POUR

LES DPO,

LES CITOYENS,

LES CONSOMMATEURS



**UN JOUR J'IRAI VIVRE EN THÉORIE
CAR EN THÉORIE TOUT SE PASSE
BIEN**

PIERRE DESPROGES

EN THÉORIE...



- LE RGPD protège les libertés et droits fondamentaux des personnes physiques, et en particulier leur droit à la protection des données à caractère personnel.
- **EST-CE BIEN TOUJOURS LE CAS ?**
 - RÉSEAUX SOCIAUX
 - INTELLIGENCE ARTIFICIELLE
 - SURVEILLANCE DE MASSE
 - VIOLATIONS DE DONNÉES
 - IMPORTANCE DES ACTEURS AMÉRICAINS
 - NOMBRE DE CONDAMNATIONS ET D'AMENDES
 - INSOUCIANCE DES PME, ASBL ET INDÉPENDANTS

Ne dites pas à ma mère que je suis DPO, elle croit que je suis pilote de chasse

MENU DU JOUR

- Contexte
- **Rôle du RT**
- Enquête de l'EDPB
- Rappel des principes
- NIS2 et DPO
- IA ACT et DPO
- Lanceurs d'alerte et DPO
- Certification des DPO
- Dernier conseil



Première question:
mon organisation est :

- Responsable de traitement ?
 - Sous-traitant ?
 - Responsable conjoint ?
 - Un peu de tout ?
-
- N'oublions pas que c'est une question de fait !
 - Il faut se poser la question pour chaque nouveau traitement de données



Responsabilités du RT

Art. 24

1. Compte tenu de la nature, de la portée, du contexte et des finalités du traitement ainsi que des risques, dont le degré de probabilité et de gravité varie, pour les droits et libertés des personnes physiques, le responsable du traitement **met en œuvre** des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour s'assurer et **être en mesure de démontrer** que le traitement est effectué conformément au présent règlement. Ces mesures sont réexaminées et actualisées si nécessaire.

Rôle du DPO

- Identifier les mesures existantes
- Créer le « dossier RGPD »



LE DOSSIER RGPD

- 01 DPO
- 02 Contrats de sous-traitance et RT-RT
- 03 DPIA
- 04 RH
- 05 Site internet et portails
- 06 Registre des incidents
- 07 Registre des traitements
- 08 Mesures de sécurité techniques
- 09 Mesures de sécurité organisationnelles
- 10 gestion des droits des personnes concernées
- 11 Privacy by design
- 12 relations avec l'APD
- 13 Conventions
- 14 IA et RGPD
- 15 NIS2 ET RGPD
- 98 suivi des réunions



Ne dites pas à ma mère que je suis DPO, elle croit que je suis pilote de chasse

MENU DU JOUR

- Contexte
- Rôle du RT
- **Enquête de l'EDPB**
- Rappel des principes
- NIS2 et DPO
- IA ACT et DPO
- Lanceurs d'alerte et DPO
- Certification des DPO
- Dernier conseil



La situation est assez dramatique !

edpb European Data Protection Board

2023 Coordinated Enforcement Action

Designation and Position of Data Protection Officers

Adopted on 16 January 2024

https://www.edpb.europa.eu/system/files/2024-01/edpb_report_20240116_cef_dpo_en.pdf



Pas de DPO désigné même quand c'est nécessaire

Quid e la personne en charge s'il ne faut pas de DPO ?



Insuffisance de ressources allouées au DPO

- Les responsables du traitement et les sous-traitants doivent à tout moment procéder à une analyse appropriée, au cas par cas, des ressources dont un DPD a besoin. Nous recommandons aux responsables du traitement de prendre cette obligation au sérieux et d'être prêts à montrer leur travail.
- Dans certains cas, lorsqu'ils emploient un DPD externe, les responsables du traitement et les sous-traitants peuvent être amenés à vérifier le nombre de clients de ce DPO, afin de s'assurer qu'il dispose de suffisamment de temps et de capacités pour s'acquitter de ses obligations au titre du GDPR.



- Insuffisance des connaissances spécialisées des DPO
- Insuffisance de formations
- Nécessité de mises à jour des connaissances
- Formation sur les nouvelles législations (IA, NIS2, etc.)

Formation DPO 2 jours

Devenez Délégué à la protection des données personnelles

La **désignation d'un DPO** est une disposition essentielle du **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)** pour être en **conformité**. Elle est obligatoire pour les organismes du secteur public, ainsi que les organismes du secteur privé qui mettent en œuvre des **traitements de masse des données** et les organismes privés qui réalisent des **traitements de données dites sensibles** ou relatives à des condamnations pénales et infractions. En dehors de ces cas, la **désignation d'un délégué** n'est pas obligatoire mais fortement conseillée.



- On demande aux DPO des tâches incompatibles avec le RGPD
- Pas assez de promotion du DPO en interne
- Manque d'indépendance du DPO
- Manque de soutien de la direction
- Le responsable de traitement doit examiner et améliorer la participation du DPO aux décisions

Conflit d'intérêts et manque d'indépendance du DPO



- Davantage d'activités de sensibilisation, d'information et de mesures d'application concernant l'indépendance du DPO pourraient être envisagées (y compris l'interdiction de pénaliser et de démettre les DPO de leurs fonctions), soit par les autorités de contrôle, soit en interne par les organisations elles-mêmes.
- Les organisations et les DPO pourraient formaliser les devoirs du DPO et les conditions d'exercice de ses fonctions dans une « lettre d'engagement ».
- Les DPD devraient être en mesure de recueillir des preuves en cas d'ingérence dans leur indépendance.



- Absence de rapport du DPO au plus haut niveau de direction de l'organisation
- Absence d'information du DPO quant aux nouveaux projets

Ne dites pas à ma mère que je suis DPO, elle croit que je suis pilote de chasse

MENU DU JOUR

- Contexte
- Rôle du RT
- Enquête de l'EDPB
- **Rappel des principes**
- NIS2 et DPO
- IA ACT et DPO
- Lanceurs d'alerte et DPO
- Certification des DPO
- Dernier conseil

A wooden gavel with a dark, polished handle and a rounded head, resting on a stack of two books. The top book has a brown leather cover with gold-tooled patterns. The bottom book has a dark red cover with gold-tooled patterns. The scene is set against a plain white background.

Les principes sont clairs !

RESPONSABILITE DU RESPONSIBLE DE TRAITEMENT



12 heures pour 99 articles du RGPD
Un peu plus de 7 minutes par article
Un peu plus de 8 minutes par page

- **En Théorie:**
 - ART. 37, 5. Le délégué à la protection des données est désigné sur la base de ses qualités professionnelles et, en particulier, de ses connaissances spécialisées du droit et des pratiques en matière de protection des données, et de sa capacité à accomplir ses missions
- **En réalité parfois...**

Formation DPO 2 jours

Devenez Délégué à la protection des données personnelles

La **désignation d'un DPO** est une disposition essentielle du **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)** pour être en **conformité**. Elle est obligatoire pour les organismes du secteur public, ainsi que les organismes du secteur privé qui mettent en œuvre des **traitements de masse des données** et les organismes privés qui réalisent des **traitements de données dites sensibles** ou relatives à des condamnations pénales et infractions. En dehors de ces cas, la **désignation d'un délégué** n'est pas obligatoire mais fortement conseillée.



NOMINATION RÉFLÉCHIE DU DPO ET PAS “PARCE QU’IL FAUT BIEN ...”

- En Théorie:
 - ART. 37, 5. Le délégué à la protection des données est désigné sur la base de ses qualités professionnelles et, en particulier, de ses connaissances spécialisées du droit et des pratiques en matière de protection des données, et de sa capacité à accomplir ses missions
- Cas vécu
 - **Je suis revenu de maternité et j’ai croisé mon directeur général qui m’a dit qu’en mon absence j’avais été nommé DPO. Je viens suivre la formation car je ne sais pas du tout ce que c’est**

Fantasme ou ...

Art. 38

1. Le responsable du traitement et le sous-traitant veillent à ce que le délégué à la protection des données soit associé, d'une manière appropriée et en temps utile, à toutes les questions relatives à la protection des données à caractère personnel.
2. Le responsable du traitement et le sous-traitant aident le délégué à la protection des données à exercer les missions visées à l'article 39 en fournissant les ressources nécessaires pour exercer ces missions, ainsi que l'accès aux données à caractère personnel et aux opérations de traitement, et lui permettant d'entretenir ses connaissances spécialisées.
3. Le responsable du traitement et le sous-traitant veillent à ce que le délégué à la protection des données ne reçoive aucune instruction en ce qui concerne l'exercice des missions. Le délégué à la protection des données ne peut être relevé de ses fonctions ou pénalisé par le responsable du traitement ou le sous-traitant pour l'exercice de ses missions. Le délégué à la protection des données fait directement rapport au niveau le plus élevé de la direction du responsable du traitement ou du sous-traitant.
4. Les personnes concernées peuvent prendre contact avec le délégué à la protection des données au sujet de toutes les questions relatives au traitement de leurs données à caractère personnel et à l'exercice des droits que leur confère le présent règlement.
5. Le délégué à la protection des données est soumis au secret professionnel ou à une obligation de confidentialité en ce qui concerne l'exercice de ses missions, conformément au droit de l'Union ou au droit des États membres.
6. Le délégué à la protection des données peut exécuter d'autres missions et tâches. Le responsable du traitement ou le sous-traitant veillent à ce que ces missions et tâches n'entraînent pas de conflit d'intérêts.

UN AUTRE RÊVE DU DPO



- **En Théorie**

Art. 38

1. Le responsable du traitement et le sous-traitant veillent à ce que le délégué à la protection des données soit associé, d'une manière appropriée et en temps utile, à toutes les questions relatives à la protection des données à caractère personnel.

- **En réalité**

- **En temps utile veut souvent dire**

- « jamais »
- « après le lancement du traitement »
- « à la machine à café par hasard »
- « via une note de service destinée à tous »

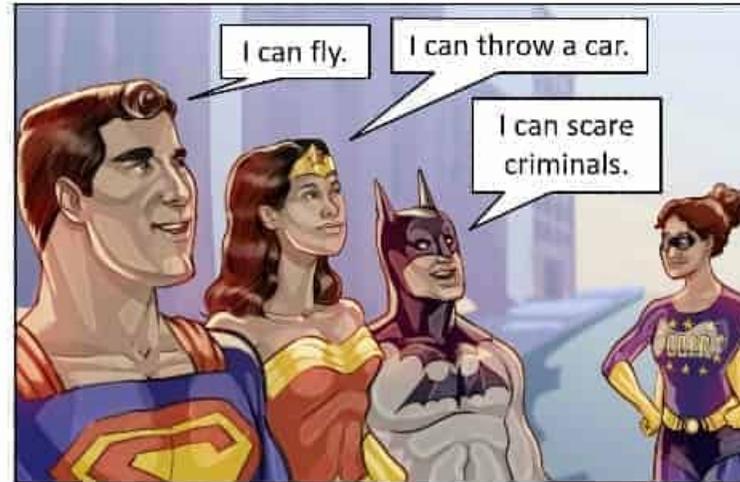
Vox clamat in deserto

Art. 39

1. Les missions du délégué à la protection des données sont au moins les suivantes:

- a) **informer et conseiller** le responsable du traitement ou le sous-traitant ainsi que les employés qui procèdent au traitement sur les obligations qui leur incombent en vertu du présent règlement et d'autres dispositions du droit de l'Union ou du droit des États membres en matière de protection des données;
- b) **contrôler le respect du présent règlement**, d'autres dispositions du droit de l'Union ou du droit des États membres en matière de protection des données et des règles internes du responsable du traitement ou du sous-traitant en matière de protection des données à caractère personnel, y compris en ce qui concerne la répartition des responsabilités, la sensibilisation et la formation du personnel participant aux opérations de traitement, et les audits s'y rapportant;
- c) **dispenser des conseils**, sur demande, en ce qui concerne l'analyse d'impact relative à la protection des données et vérifier l'exécution de celle-ci en vertu de l'article 35;
- d) **coopérer avec l'autorité de contrôle**;
- e) faire office de point de contact pour l'autorité de contrôle sur les questions relatives au traitement, y compris la consultation préalable visée à l'article 36, et mener des consultations, le cas échéant, sur tout autre sujet.

2. Le délégué à la protection des données tient dûment compte, dans l'accomplissement de ses missions, du risque associé aux opérations de traitement compte tenu de la nature, de la portée, du contexte et des finalités du traitement.



LE RÊVE POUR CERTAINS

LE MANAGEMENT S'INTÉRESSE AU RGPD

UN RÊVE: UN VRAI BUDGET RGPD DANS TOUTES LES ORGANISATIONS



Ne dites pas à ma mère que je suis DPO, elle croit que je suis pilote de chasse

MENU DU JOUR

- Contexte
- Rôle du RT
- Enquête de l'EDPB
- Rappel des principes
- **NIS2 et DPO**
- IA ACT et DPO
- Lanceurs d'alerte et DPO
- Certification des DPO
- Dernier conseil

NIS 2 et DPO

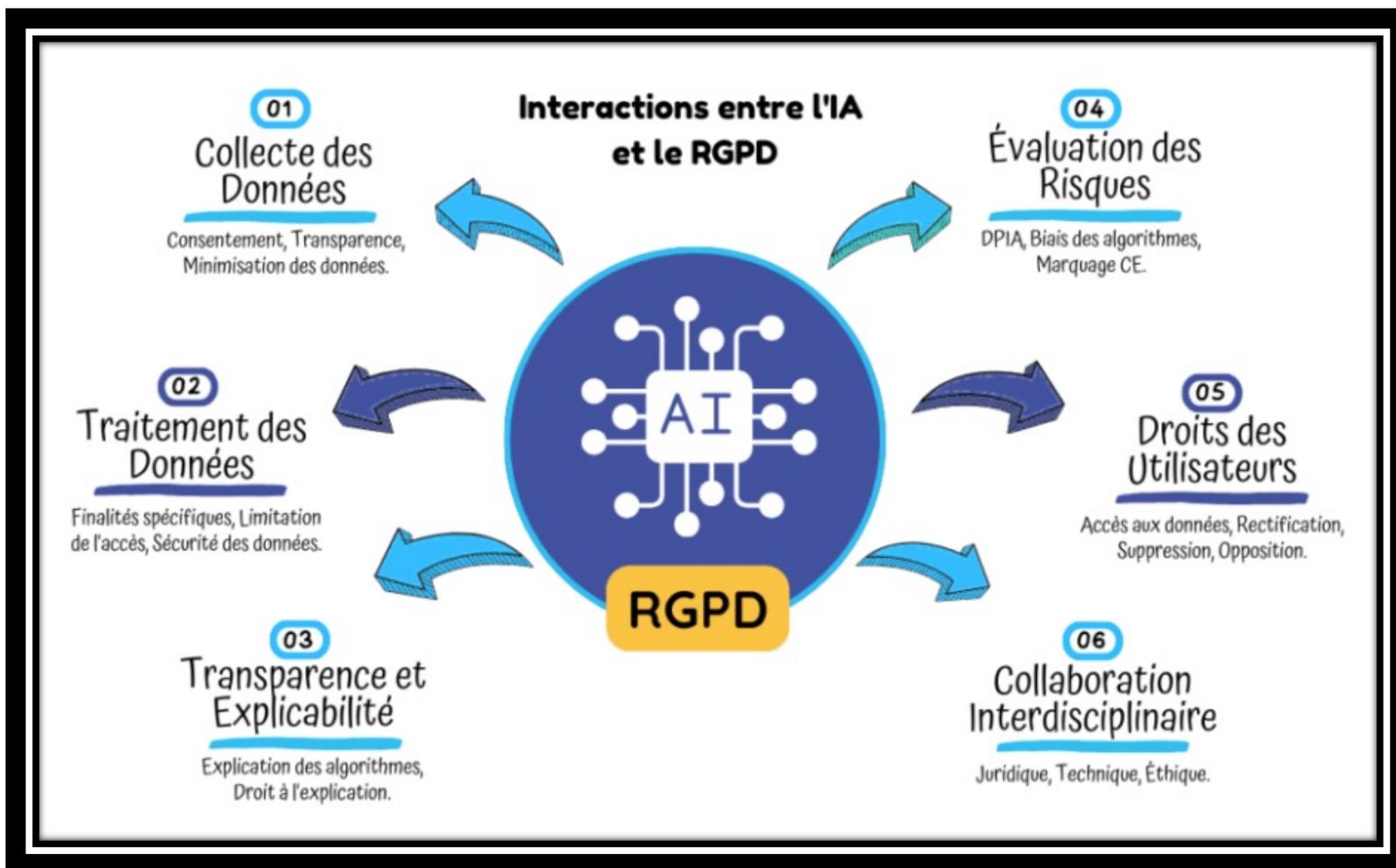
- Quel est le rôle du DPO ?
- Quelle gouvernance globale ?
- Quel livrable ?
- Conséquences possibles pour beaucoup d'organisations !



Ne dites pas à ma mère que je suis DPO, elle croit que je suis pilote de chasse

MENU DU JOUR

- Contexte
- Rôle du RT
- Enquête de l'EDPB
- Rappel des principes
- NIS2 et DPO
- **IA ACT et DPO**
- Lanceurs d'alerte et DPO
- Certification des DPO
- Dernier conseil



<https://wexample.com/rgpd-et-intelligence-artificielle-comment-les-dpo-peuvent-ils-naviguer-dans-ce-nouveau-paysage/>



RGPR ET IA ACT
AMI OU ENNEMI
QUI EST EN CHARGE ?
RÔLE DU DPO ?
QUID DE LA GOUVERNANCE ?



UNE IA RGPD COMPATIBLE ?
UN RÊVE ?



Ne dites pas à ma mère que je suis DPO, elle croit que je suis pilote de chasse

MENU DU JOUR

- Contexte
- Rôle du RT
- Enquête de l'EDPB
- Rappel des principes
- NIS2 et DPO
- IA ACT et DPO
- **Lanceurs d'alerte et DPO**
- Certification des DPO
- Dernier conseil



LANCEURS D'ALERTE

- LES DPO COMME LANCEURS D'ALERTE SI LE RGPD N'EST PAS RESPECTÉ ?
- QUID DU RÔLE DU DPO ?
- DPIA OBLIGATOIRE

Ne dites pas à ma mère que je suis DPO, elle croit que je suis pilote de chasse

MENU DU JOUR

- Contexte
- Rôle du RT
- Enquête de l'EDPB
- Rappel des principes
- NIS2 et DPO
- IA ACT et DPO
- Lanceurs d'alerte et DPO
- **Certification des DPO**
- Dernier conseil

UN RÊVE LES DPO CERTIFIÉS PAR L'APD ?





UN RÊVE

**UNE
CERTIFICATION
COMME LES
NORMES ISO**

Ne dites pas à ma mère que je suis DPO, elle croit que je suis pilote de chasse

MENU DU JOUR

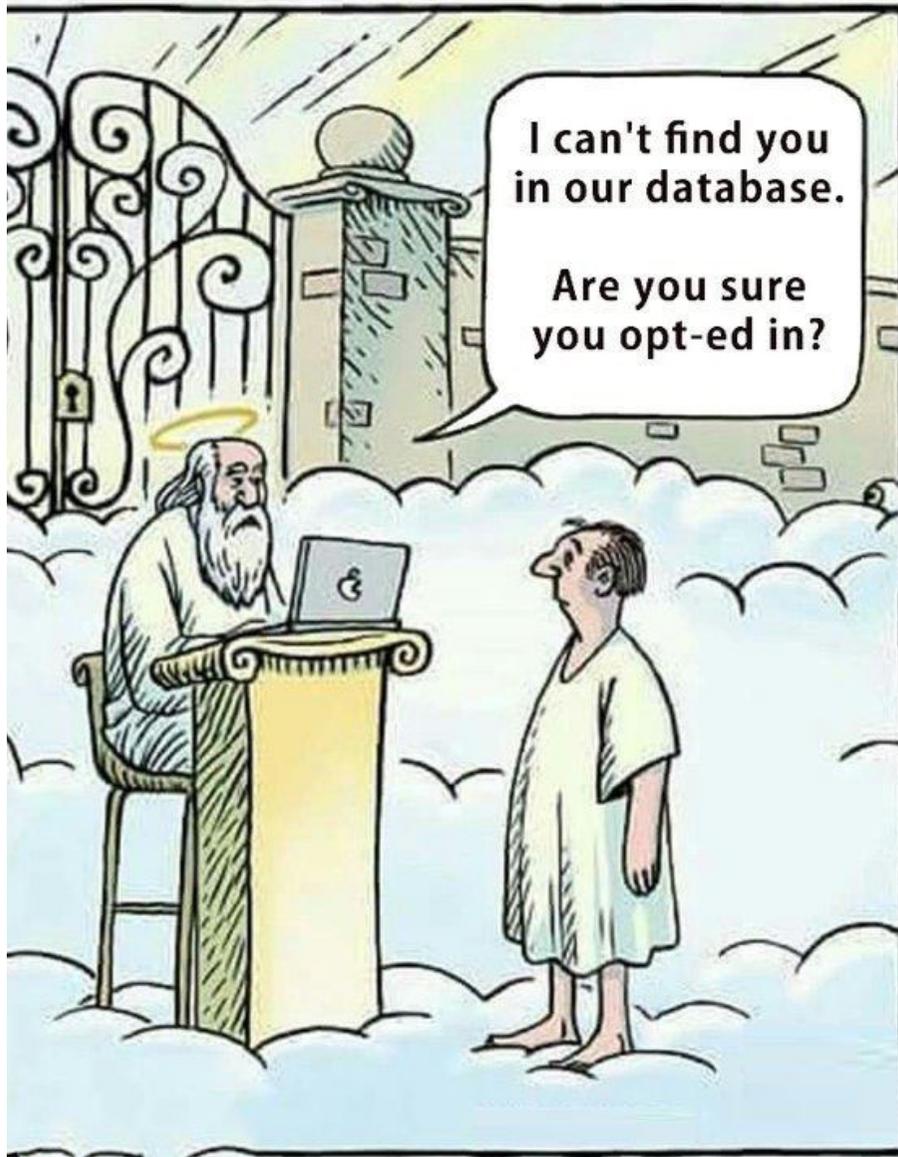
- Contexte
- Rôle du RT
- Enquête de l'EDPB
- Rappel des principes
- NIS2 et DPO
- IA ACT et DPO
- Lanceurs d'alerte et DPO
- Certification des DPO
- **Dernier conseil**



Mes conseils pour que le couple RT DPO fonctionne

- Communiquer
- Communiquer
- Communiquer
- Informer
- Ne boudez pas dans votre coin
- Ca n'a rien de personnel
- Soyez proactifs
- Les problèmes autres sont un bon moyen de communiquer

DREAM
UNTIL
ITS
YOUR
REALITY



GDPR IS
A NEVER ENDING
STORY !

"Thank you"